

Surveillance des maladies à caractère professionnel

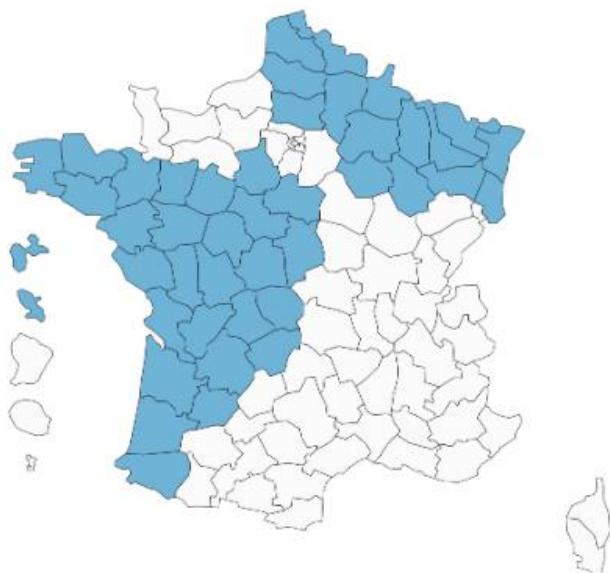
Nadia Honoré¹, Emilie Gardeur¹, Emilie Boiselet², Dr Martine Léonard², Benoit Bourges², Pauline Delezire³, Julie Homère³, Loïc Garras³, Aurélie Fouquet³, Juliette Chatelot³

¹ Observatoire Régional de la Santé (ORS) Grand Est, ² Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) Grand Est, ³ Santé publique France

Une maladie est dite professionnelle lorsqu'elle est la conséquence de l'exposition d'un travailleur à un risque physique, chimique, biologique ou à des conditions de travail susceptibles de porter atteinte à sa santé. **Les tableaux de maladies professionnelles indemnisables (MPI)** par la sécurité sociale ne couvrent pas l'ensemble des risques sanitaires réellement encourus par les travailleurs : en particulier les pathologies en lien avec une souffrance psychique d'origine professionnelle.

Les maladies à caractère professionnel (MCP) sont définies comme toutes pathologies ou symptômes susceptibles d'être causés ou aggravés par le travail et non reconnus en maladie professionnelle (ni en accident du travail) au moment de la visite. Afin de compléter les données de reconnaissance et devant les enjeux de santé publique liés à leur sous-déclaration en MPI, Santé publique France en collaboration avec l'Inspection médicale du travail de la DREETS Grand Est et l'ORS Grand Est, a étendu depuis 2017 le système de surveillance des maladies à caractère professionnel (MCP) à l'ensemble de la région. Il avait été mis en place en Alsace en 2007 et en Lorraine en 2011.

Figure 1 : Régions participantes au programme MCP en 2023



Source : ©IGN-[GeoFLA]®, 2016 ; ©Santé publique France, 21/07/2022.

Objectifs du programme MCP

Les « Quinzaines MCP » fournissent des données sur la fréquence des pathologies en lien avec le travail chez les salariés actifs.

Plusieurs indicateurs permettent :

- D'estimer la prévalence des MCP dans la population salariée, par sexe, âge, catégorie socioprofessionnelle et secteur d'activité ;
- De décrire les agents d'expositions professionnelles associés à ces pathologies ;
- De contribuer à estimer l'ampleur de la sous-déclaration des pathologies susceptibles d'être déclarées et reconnues au titre des tableaux de MPI ;
- De faire évoluer les tableaux de MPI.

Méthode

Le programme MCP s'appuie sur un réseau de médecins du travail volontaires et leurs équipes qui signalent pendant deux semaines consécutives appelées « Quinzaines MCP », tous les cas de MCP observés en consultations, ainsi que les caractéristiques socioprofessionnelles de tous les salariés vus ; et ce, de manière confidentielle.

Les services de prévention et de santé au travail qui ont été sollicités pour les Quinzaines sont ceux du régime général, hors médecins de la MSA et des 3 fonctions publiques (FPE, FPT, FPH).

Les données sont collectées, analysées et publiées au niveau régional grâce à la collaboration de l'Inspection médicale de la DREETS Grand Est et de l'ORS Grand Est, avec également l'appui du service études statistiques et évaluation (SESE) de la DREETS Grand Est.

Eléments clés des Quinzaines 2023 en Grand Est



5 219 salariés vus en consultation lors des Quinzaines 2023 en Grand Est
451 pathologies signalées en MCP



Un taux de signalement de 8,1 % avec une différence significative entre les sexes : 10,6 % chez les femmes contre 5,8 % chez les hommes



4,6 % des salariés présentent une affection de l'appareil locomoteur



3,5 % des salariés présentent une pathologie ou des symptômes liés à une souffrance psychique

MPI

Sur l'ensemble des MCP signalées, près de 60 % ne figurent pas dans un tableau de maladie professionnelle indemnisable

Plus de 87 % des maladies signalées en MCP et correspondant à un tableau de MPI n'ont pas fait l'objet d'une demande de reconnaissance

La participation des Services de prévention et de santé au travail (SPST)

Au 1^{er} janvier 2023, 368 médecins du travail et collaborateurs médecins exerçaient dans la région Grand Est (hors médecins de la MSA et des 3 fonctions publiques). Ce sont 57 médecins et leurs équipes qui ont participé aux Quinzaines 2023 (32 à la première, 43 à la deuxième), dont 18 qui ont participé aux deux Quinzaines. Cela correspond à **un taux de participation régional de 15,5 % parmi les équipes sollicitées**. L'enquête a été précédée avant les Quinzaines par des réunions de formation sur Nancy et Strasbourg.

Redressement des données

Afin que la population des salariés vus pendant les Quinzaines MCP soit représentative de la population salariée exerçant en Grand Est, un redressement de l'échantillon MCP a été réalisé. La méthode du calage sur marges a été utilisée et porte sur 4 variables : le secteur d'activité, la catégorie socioprofessionnelle, l'âge et le sexe. Les taux ont été redressés pour les dénominateurs relatifs aux salariés et aux pathologies. En revanche, les effectifs présentés sont ceux observés dans l'échantillon. Tous les taux redressés sont présentés accompagnés d'un intervalle de confiance à 95 % (représenté entre crochets et simplifié dans le texte par l'abréviation IC95).

Les taux estimés pour les années précédentes ont également été redressés selon la même méthode. Les taux redressés en région ne sont pas comparables au taux national ni aux taux des autres régions participantes, car les populations de référence utilisées pour le redressement sont différentes (structure socio-économique nationale et structures propres à chaque région).

Les salariés vus en visite et examen durant les Quinzaines

Au total, 5 219 salariés ont été vus en consultation lors des Quinzaines 2023, soit 0,2 % de la population salariée de la région selon le recensement de la population de l'Insee (RP) 2021.

Les données sont ici présentées pour 5 110 salariés pour lesquels des poids ont pu être calculés (*i.e.* absence de donnée manquante sur les 4 variables de redressement).

Tableau 1 : Répartition des salariés vus par classes d'âge, Grand Est, 2023

Les salariés vus en consultation lors des Quinzaines ont une **moyenne d'âge de 41 ans** (Tableau 1).

Il existe **une parité de sexe** parmi les salariés vus : ce sont 51,2 % [49,6-52,8] d'hommes qui ont bénéficié d'au moins une visite réalisée par une équipe médicale participante et 48,8 % [47,2-50,4] de femmes ; comparable à la répartition des actifs en Grand Est (48,1 % de femmes) et en France entière (48,9 % de femmes) – source RP2021.

Classe d'âge	Effectif observé	Taux redressé (%)
< 25 ans	729	10,1 % [9,3 - 11,0]
25-34 ans	1042	22,7 % [21,4 - 24,1]
35-44 ans	1159	24,3 % [23,0 - 25,7]
45-54 ans	1262	26,4 % [25,0 - 27,8]
>= 55 ans	918	16,4 % [15,3 - 17,7]

Tableau 2 : Répartition des salariés vus par types de visites, Grand Est, 2023

Lors des Quinzaines MCP 2023, 35 % des salariés ont été vus en visite ou examen d'embauche (VIPE ou EMAE), 34 % dans le cadre d'une visite périodique (VIPP, EMAP ou VI) et près de 30 % pour des visites à la demande ou de reprise et pré-reprise (Tableau 2).

Type de visite	Effectif observé	Taux redressé (%)
VIPE	1 338	26,2 % [24,9 - 27,6]
VIPP	856	19,3 % [18,0 - 20,6]
VD	789	16,7 % [15,5 - 17,9]
EMAP	604	10,9 % [10,0 - 11,9]
VR	498	9,6 % [8,7 - 10,6]
EMAE	524	8,4 % [7,6 - 9,3]
VPR	289	5,3 % [4,6 - 6,0]
VI	205	3,6 % [3,1 - 4,2]

VIPE : Visite d'information et de prévention d'embauche ; VIPP : Visite d'information et de prévention périodique ; EMAE : Examen médical d'aptitude d'embauche ; EMAP : Examen médical d'aptitude périodique ; VI : Visite intermédiaire ; VR : Visite de reprise ; VPR : Visite de pré-reprise ; VD : Visite à la demande. Données manquantes : 7.

Les salariés vus sont **majoritairement des salariés en contrats à durée indéterminée** (CDI, pour 84,1 % des visites [83,0-85,2]), en contrats à durée déterminée (CDD, pour 8,3 % des visites [7,4-9,2], des contrats en intérim (3,3 % [2,9-3,7]) et des apprentis (3,1 % [2,7-3,6]) ; comparable à la répartition des actifs ayant un emploi en Grand Est (84,8 % en CDI, 12,1 % en CDD, intérim et 3,0 % en apprentissages et stages) et France entière (84,4 % en CDI, 12,4 % en CDD, intérim et 3,2 % en apprentissage et stages) - source RP2021.

Lors des Quinzaines 2023, des salariés de l'ensemble des catégories socioprofessionnelles ont été vus en visite ou examen : **34,1 % [32,6-35,7] des salariés sont des employés de bureau**, de commerce, agents de service, aides-soignantes, gardiennes d'enfants, personnels de catégorie C ou D de la fonction publique, **plus d'un quart sont des ouvriers**, 11,9 % [10,9-13,0] des ingénieurs ou cadres, 6,5 % [5,7-7,5] des instituteurs, assistantes sociales, infirmières et autres personnels de catégorie B de la fonction publique, 5,1 % [4,5-5,9] des agents de maîtrise, 3,7 % [3,2-4,4] des techniciens de bureau, dessinateurs, voyageurs représentants placiers (VRP), 1,7 % [1,3-2,2] des directeurs généraux ou adjoints direct du directeur, 0,7 % [0,4-1,1] des professeurs et personnels de catégorie A de la fonction publique. Donnée à interpréter avec précaution en raison d'une fréquence et périodicité des visites qui peut varier suivant la catégorie socioprofessionnelle, Cf. encadré « Note de lecture ».

A titre de comparaison, la structure de la population active des 15-64 ans au sens du recensement par catégorie socioprofessionnelle en 2022 en Grand Est est de 27,8 % d'employés, 25,2 % d'ouvriers, et de 25,2 % de professions intermédiaires (Source : Insee, RP2022 et exploitations complémentaires, [Structure de la population active \(15 à 64 ans\) au sens du recensement par catégorie socioprofessionnelle en 2022 | Insee](#)).

Une disparité entre hommes et femmes existe dans les postes occupés : chez les femmes, la moitié des salariées vues lors des Quinzaines sont des employées de bureau, commerce, agent de service, aides-soignantes, gardiennes d'enfant, personnels de catégorie B ou C de la fonction publique. Chez les hommes, il s'agit majoritairement d'ouvriers : qualifiés ou ouvriers hautement qualifiés ou techniciens d'atelier, suivis de manœuvres ou ouvriers spécialisés (Tableau 3). Les résultats MCP reflètent bien la composition de la population active du Grand Est (notamment 23,3 % d'hommes ouvriers, 22,8 % de femmes employés : [Dossier complet – Région du Grand Est \(44\) | Insee](#)).

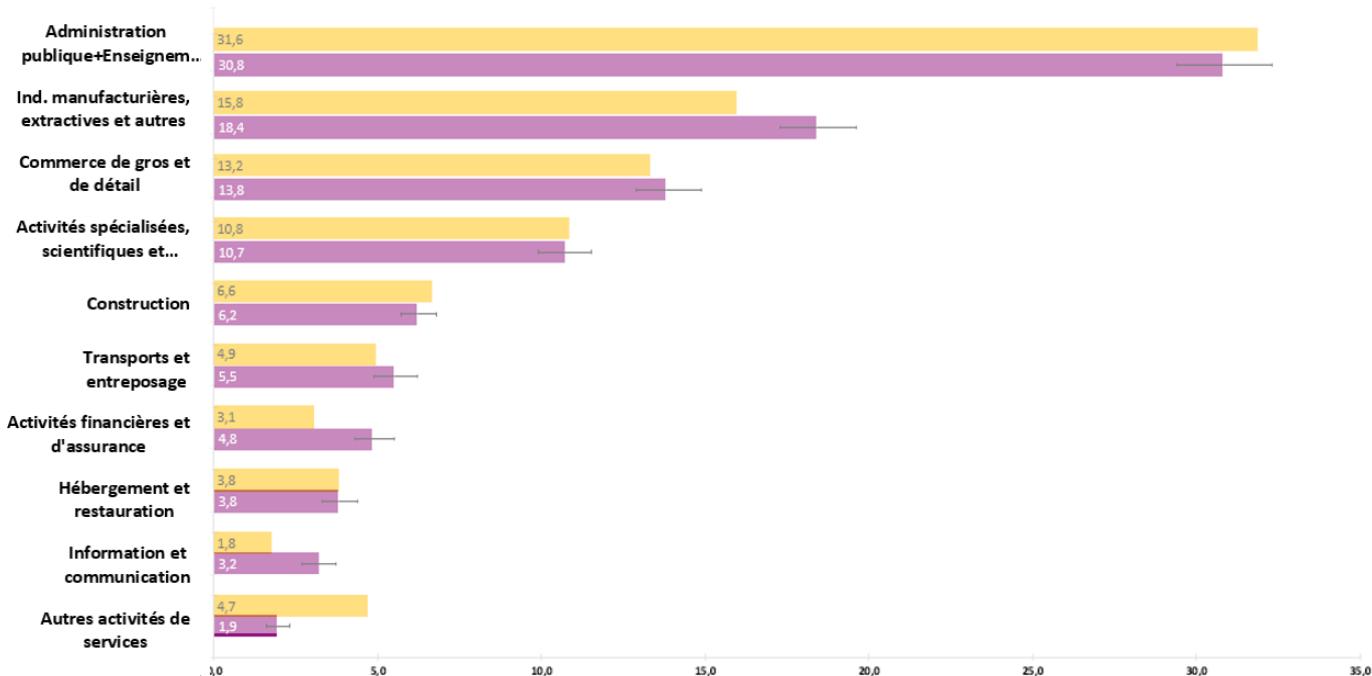
Tableau 3 : Répartition des salariés vus par postes occupés selon le sexe, Grand Est, 2023

Poste occupé	Femmes	Hommes	Ensemble
Employé de bureau, de commerce, agent de service, aide-soignante, gardienne d'enfants, personnel de catégorie C ou D de la fonction publique	51,2 % [48,8 - 53,5]	17,9 % [16,2 - 19,8]	34,1 % [32,6 - 35,7]
Ouvrier qualifié ou ouvrier hautement qualifié ou technicien d'atelier	4,7 % [3,9 - 5,5]	26,2 % [24,6 - 27,9]	15,7 % [14,8 - 16,7]
Manœuvre ou ouvrier spécialisé	6,6 % [5,7 - 7,8]	17,7 % [16,3 - 19,2]	12,3 % [11,4 - 13,3]
Ingénieur ou cadre	9,3 % [8,0 - 10,8]	14,4 % [12,9 - 16,1]	11,9 % [10,9 - 13,0]
Autre	8,2 % [7,0 - 9,6]	8,0 % [6,9 - 9,2]	8,1 % [7,3 - 9,0]
Instituteur, assistante sociale, infirmière et autre	10,7 % [9,2 - 12,5]	2,6 % [1,8 - 3,6]	6,5 % [5,7 - 7,5]
Agent de maîtrise	4,6 % [3,8 - 5,6]	5,7 % [4,7 - 6,8]	5,1 % [4,5 - 5,9]
Technicien, dessinateur, VRP	2,3 % [1,8 - 3]	5,1 % [4,2 - 6,1]	3,7 % [3,2 - 4,4]
Directeur général ou adjoint direct du directeur	1,8 % [1,2 - 2,5]	1,6 % [1,1 - 2,4]	1,7 % [1,3 - 2,2]
Professeur et personnel de catégorie A de la fonction publique	0,6 % [0,3 - 1,2]	0,7 % [0,4 - 1,4]	0,7 % [0,4 - 1,1]

Les secteurs d'activité des salariés vus en consultation durant la Quinzaine 2023 sont représentés dans le Graphique 1.

Les secteurs d'activités « Administration publique », « Enseignement » et « Santé humaine et action sociale » ont été regroupés et constituent ainsi le « secteur » le plus représenté dans l'échantillon (30,8 % [29,1-32,5]). Viennent ensuite, le secteur des industries manufacturières, extractives et autres (18,4 % [17,3-19,6]), celui du commerce de gros et de détail (13,8 % [12,9-14,9]), puis le secteur des activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien (10,7 % [9,9-11,5]), la construction (6,2 % [5,7-6,8]) et les transports et l'entreposage (5,5 % [4,9-6,2]). Aucun salarié des secteurs de l'agriculture, sylviculture et pêche n'a été vu lors des Quinzaines (Cf. encadré « Note de lecture »).

Graphique 1 : Répartition (en %) des salariés en Grand Est et des salariés vus pendant la Quinzaine 2023 selon les secteurs d'activité



Sources et légende :

Répartition des salariés en Grand Est selon le RP2021 de l'Insee, Exploitation ORS Grand Est.

Répartition des salariés vus en visite ou en examen lors des Quinzaines 2023 MCP en Grand Est.

Note de lecture

La sous ou surreprésentation d'une catégorie de salariés pendant une Quinzaine MCP peut s'expliquer par plusieurs éléments :

- Différenciation de la périodicité des examens en fonction des risques professionnels (les ouvriers sont plus nombreux à bénéficier d'une surveillance médicale renforcée par exemple) ;
- Différences de taux de participation selon les services de prévention et de santé au travail sollicités alors qu'ils peuvent suivre des entreprises de secteurs d'activités spécifiques.

Ces éléments sont à prendre en considération lors de l'interprétation des résultats.

Les signalements MCP

Lors des Quinzaines 2023, **une ou plusieurs MCP ont été signalées chez 404 salariés**, soit **un taux de signalement de 8,1 % [7,3-9,1]**. Ce taux est de 10,6 % [9,1-12,2] chez les femmes et de 5,8 % [4,9-6,9] chez les hommes, avec une différence statistique nettement significative entre les sexes.

On observe un taux de signalement (hommes et femmes confondus) significativement plus important chez les 55 ans et plus qui atteint 11,3 % [8,8-14,5] que chez les moins de 25 ans (2,0 % [1,1-3,4]) et les 25-34 ans (6,4 % [4,9-8,3]).

Les signalements des Quinzaines représentent un total de **451 pathologies**. Une seule MCP est présente pour 366 salariés vus en visite ou en examen, une quarantaine de salariés en présente deux et quelques-uns trois.

Définitions

Le taux de signalement correspond au nombre de salariés pour lesquels au moins un signalement de MCP a été réalisé au cours des Quinzaines, rapporté au nombre de salariés vus pendant la Quinzaine.

Les taux de signalement sont déclinés selon plusieurs caractéristiques (sexe, âge, etc.). Le nombre de signalements est alors rapporté à la population concernée.

La prévalence d'une pathologie signalée en MCP correspond au nombre de signalements de cette pathologie rapporté au nombre total de salariés vus pendant les Quinzaines. La prévalence désigne la part de personnes souffrant d'au moins une pathologie de tel ou tel type.

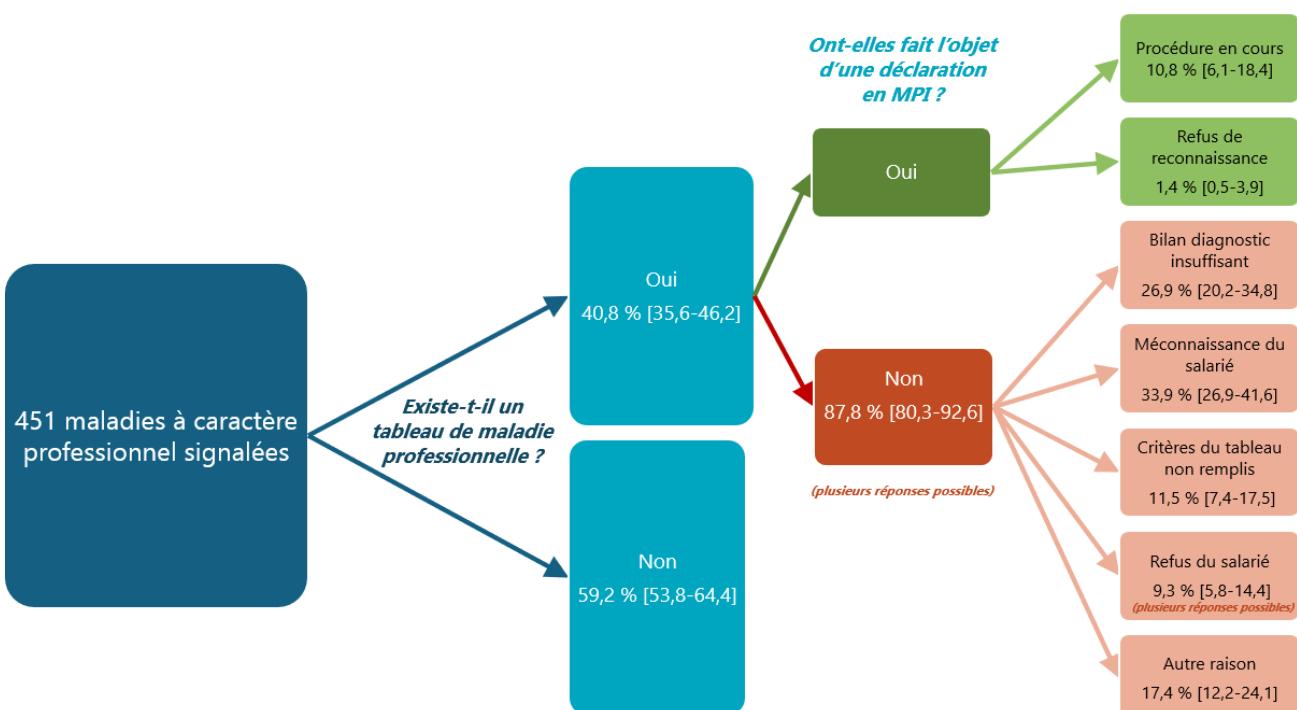
Un intervalle de confiance à 95 % est fourni pour chaque taux : cela signifie que cet intervalle a 95 % de chances de contenir la valeur qu'aurait donnée l'enquête exhaustive de la population salariée. Les effectifs ont un impact sur la largeur de l'intervalle de confiance : plus l'effectif est important, plus l'intervalle de confiance est précis.

Seuls les résultats correspondant à des analyses conduites sur des effectifs supérieurs ou égaux à 5 au numérateur et à 100 au dénominateur sont présentés. Les pourcentages sont calculés hors données manquantes.

Lien avec les maladies professionnelles indemnarisables (MPI)

Lors des Quinzaines 2023, 451 pathologies ont été signalées. Cela correspond à un taux redressé de pathologies **ne figurant pas dans un tableau MPI de 59,2 % [53,8-64,5]** (Figure 2). Lorsqu'un tableau de MPI existe (211 pathologies), la déclaration est en cours dans 10,8 % [6,1-18,4] des cas et, il y a eu un refus de reconnaissance pour 1,4 % [0,5-3,9] (une poignée de cas pour les refus).

Figure 2 : Maladies professionnelles indemnarisables parmi les MCP signalées, Grand Est, 2023



Les pathologies signalées en lien avec le travail

Parmi les 451 pathologies signalées, 294 concernaient une affection de l'appareil locomoteur (ALM) et 143 une souffrance psychique. Les autres signalements concernaient par exemple des troubles de l'audition, des irritations/allergies et des infections.

Tableau 4 : Prévalence des groupes de pathologies selon le sexe, Grand Est, 2023

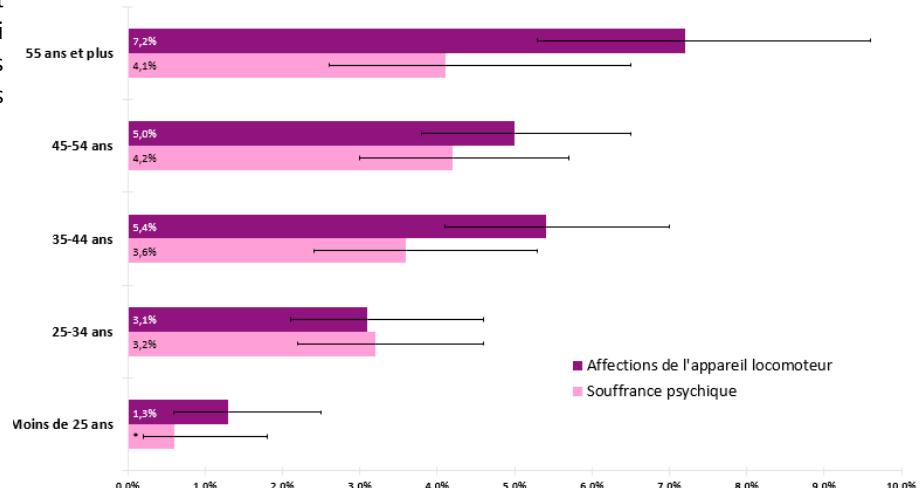
Quant aux prévalences, elles sont du même ordre de grandeur pour les affections de l'appareil locomoteur et la souffrance psychique. Ainsi, la prévalence pour les ALM est de 4,6 % [4,0-5,4] hommes femmes confondus (autrement dit, 4,6 % des salariés présentent une ou plusieurs ALM). Elle est de 4,0 % [3,4-4,7] pour la souffrance psychique. Une prévalence de la souffrance psychique plus que triplée chez les femmes par rapport aux hommes est particulièrement notable (Tableau 4).

Groupes de pathologies	Femmes	Hommes	Ensemble
Affections de l'appareil locomoteur	5,2 % [4,2-6,5]	4,1 % [3,4-4,9]	4,6 % [4,0-5,4]
dont TMS	4,6 % [3,6-5,8]	3,4 % [2,8-4,2]	4,0 % [3,4-4,7]
dont Arthrose	dnp	0,3 % [1,1-7,8]	0,2 % [0,1-0,5-6]
Souffrance psychique	5,4 % [4,3-6,7]	1,6 % [1,1-2,3]	3,5 % [2,8-4,2]
Troubles de l'audition	-	dnp	dnp
Irritation et/ou Allergie	dnp	dnp	0,1 % [0,0-0,2]
Infection	dnp	dnp	dnp
Autres	dnp	dnp	0,2 % [0,0-0,5]
Sans précision	dnp	dnp	dnp
Total toutes pathologies	10,8 % [9,3-12,5]	6,1 % [5,2-7,2]	8,4 % [7,5-9,4]

dnp : données non publiables (Cf. méthode).

Les prévalences des ALM et de la souffrance psychique semblent augmenter avec l'âge sans que des différences significatives ne puissent être mise en évidence excepté pour les ALM qui sont significativement moins présentes chez les moins de 35 ans que chez les 55 ans et plus (Graphique 2).

Graphique 2 : Prévalence des deux principaux types d'affections par classes d'âge, Grand Est, 2023



* dnp : données non publiables (Cf. méthode).

Les affections de l'appareil locomoteur en lien avec le travail

Lors des Quinzaines 2023, un total de **294 ALM sont signalées, soit 263 salariés concernés** par une ou plusieurs ALM. Parmi eux, 225 salariés souffrent de troubles musculo-squelettiques.

Pour rappel, la prévalence régionale pour les ALM est de 4,6 % [4,0-5,4].

En 2023, les intervalles de confiance des prévalences des ALM observés lors des Quinzaines selon les secteurs d'activité se recoupent très fortement : **on ne peut conclure à des différences significatives entre les secteurs d'activité** (Graphique 3).

La répartition des localisations des ALM est très différente suivant les sexes (Figure 3) : on observe une tendance à une fréquence plus importante d'affections des membres supérieurs chez les femmes (52,4 % [42,1-62,6]) par rapport aux hommes (39,6 % [31,3-47,9]). Les affections des membres inférieurs sont quant à elles 2,5 fois plus présentes chez les hommes que les femmes. Il n'y a en revanche pas de différence entre les sexes pour les affections du rachis et du canal carpien.

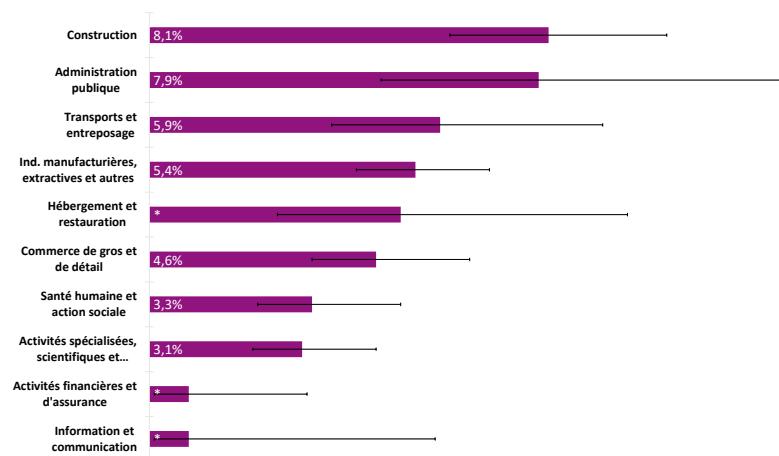
Les agents d'exposition professionnels signalés associés à des ALM sont au nombre de 429. Ce sont **des facteurs biomécaniques dans la majorité des cas**, suivis d'agents physiques (exemples : ambiance thermique froide, bruit continu, etc.).

Les principaux agents d'exposition professionnelle associés aux ALM sont (Graphique 4) :

- Les mouvements répétitifs, la posture et le travail avec force en proportions similaires (chacun dans plus de 25 % des cas) ;
- Puis les agents physiques ;

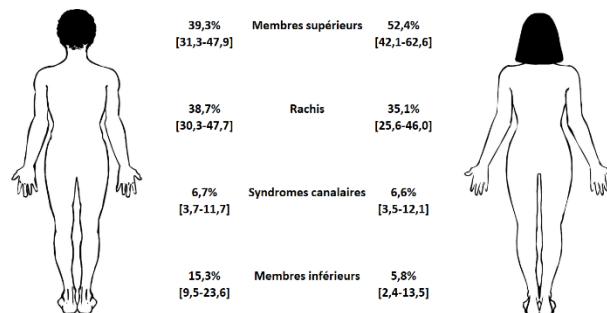
Et l'organisation fonctionnelle de l'activité (management, management par le stress).

Graphique 3 : Prévalence des affections de l'appareil locomoteur par secteur d'activité, Grand Est, 2023

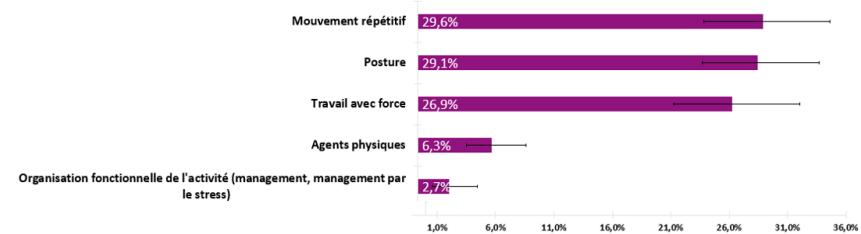


* dnp : données non publiables (Cf. méthode).

Figure 3 : Répartition des localisations des affections de l'appareil locomoteur (hommes femmes confondus), Grand Est, 2023



Graphique 4 : Répartition des cinq premières catégories d'agents d'exposition pour les affections de l'appareil locomoteur, Grand Est, 2023



* dnp : données non publiables (Cf. méthode).

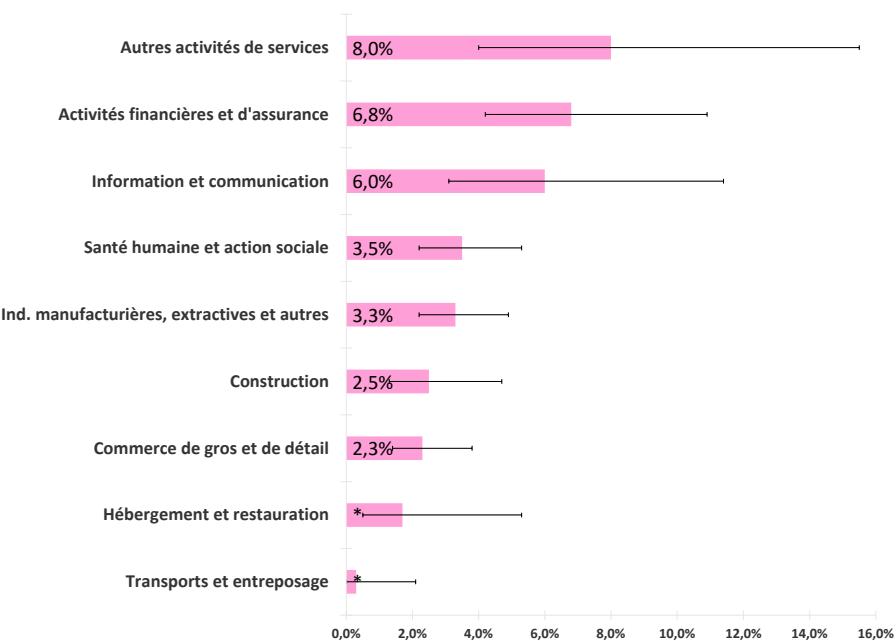
La souffrance psychique en lien avec le travail

Au cours des Quinzaines 2023, **143 pathologies signalées concernent la souffrance psychique, soit près d'un tiers des MCP signalées** (à noter : suivant le protocole de l'enquête, il est possible de ne déclarer qu'une seule pathologie relevant de la souffrance psychique par salarié selon un arbre décisionnel propre au programme).

Pour rappel, la prévalence régionale pour la souffrance psychique est de 3,5 % [2,8-4,2].

Il n'y a pas de différence significative entre les secteurs d'activité pour ce qui est de la prévalence de la souffrance psychique lors des Quinzaines 2023 (Graphique 5), les effectifs restant relativement faibles.

Graphique 5 : Prévalence de la souffrance psychique par secteur d'activité, Grand Est, 2023

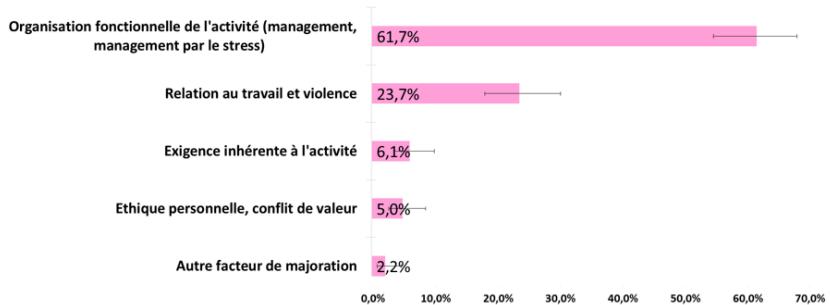


* dnp : données non publiables (Cf. méthode).

Dans la survenue des signalements relevant de la souffrance psychique, ce sont en tout **250 agents d'exposition professionnelle qui ont été identifiés par les médecins du travail**. Sur les 143 cas de souffrance psychique, ce sont donc souvent au moins deux agents d'exposition professionnelle qui sont cités : en très grande majorité des agents relatifs à des facteurs organisationnels et relationnels, de manière très significative (Graphique 6).

Les plus fréquents concernent l'organisation fonctionnelle de l'activité - management ou management par le stress 61,7 % [54,8-68,2]), suivis de la relation au travail et la violence (23,7 % [18,2-30,3]).

Graphique 6 : Répartition des cinq premières catégories d'agents d'exposition pour la souffrance psychique, Grand Est, 2023



* dnp : données non publiables (Cf. méthode).

Conclusion et discussion

Le programme MCP permet d'avoir une vision sur des pathologies imputables au travail les plus fréquemment rencontrées parmi les salariés en activité dans la région, hors MP indemnisées. Les résultats de ces Quinzaines 2023 montrent que :

- Les principaux groupes de pathologies signalés par les médecins participants sont les affections de l'appareil locomoteur et la souffrance psychique, confirmant ce qui a été observé lors des précédentes Quinzaines ; les prévalences étaient respectivement de 4,6 % et 3,5 % ;
- Près de 60 % des MCP signalées ne figurent pas dans un tableau de maladie professionnelle indemnisable et plus de 87 % des MCP signalées correspondant à un tableau de MPI n'ont pas fait l'objet d'une demande de reconnaissance ;
- Par rapport aux données 2022, il est observé dans le présent rapport des différences hommes femmes significatives tant du point de vue du taux de signalement (10,6 % chez les femmes, 5,8 % chez les hommes) qu'au niveau de certaines localisations des affections de l'appareil locomoteur (on note une tendance à 2,5 fois d'affections des membres inférieurs chez les hommes que les femmes). Il y a une forte différence au niveau de la prévalence de la souffrance psychique qui est trois fois plus présente chez les femmes que chez les hommes ;
- Il paraît important de continuer de promouvoir le programme afin d'améliorer l'adhésion des équipes de SPST et que deux quinzaines puissent être réalisées chaque année afin de produire des indicateurs régionaux aussi fins que possible.

Remerciements

Nous tenons à remercier chaleureusement l'ensemble des personnes qui se sont particulièrement mobilisés lors de ces Quinzaines 2023 : les médecins du travail de la région participant aux Quinzaines MCP, leurs services de prévention et de santé au travail, les infirmiers et assistantes médicales, ainsi que le secrétariat de l'Inspection médicale du travail.

Pour en savoir plus

Le dossier thématique : [Maladies à caractère professionnel – Santé publique France](#)

Odissé, Open Data des Indicateurs en Santé : [Maladies à caractère professionnel \(MCP\) \(Région\) — Odissé](#)

Les études de l'ORS Grand Est : [Nos études | ORS Grand Est](#)

Les études de la DREETS Grand Est : [Études et statistiques - Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités \(DREETS\)](#)

ORS Grand Est - Observatoire Régional de la Santé Grand Est

Hôpital civil –Bâtiment 2–1^{er} étage
1, Place de l'Hôpital BP 426 - 67 091 Strasbourg - Cedex
Tél. : + 33 (0)3 88 11 69 80
<http://www.ors-ge.org>

DREETS - Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

6, rue Gustave Adolphe Hirn – 67 000 Strasbourg
Tél. : + 33 (0)3 88 15 43 00
<http://grand-est.dreest.gouv.fr/>

Santé publique France

12, rue du Val d'Osne - 94 415 Saint-Maurice - Cedex
Tél. : + 33 (0) 1 41 79 67 00
<https://www.santepubliquefrance.fr/>



Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités (DREETS)

